

Image not found or type unknown



Erreur de propriétaire sur carte grise

Par **Mousticq**, le **03/06/2014 à 18:06**

Bonjour, Je suis secrétaire d'une association de sapeurs-pompiers et nous venons d'acheter une voiture d'intervention avec notre argent. La facture d'achat est au nom de l'association , hélas le concessionnaire a fait établir la carte grise au titre du maire de la commune. Le concessionnaire ne reconnaît pas son erreur (la commune a bien payé les frais de carte grise mais c'est tout). Que pouvons nous faire sachant que nous allons nous faire probablement spolier notre véhicule ? Sachant que notre précédent véhicule en piteux état a été vendu et que la commune ne nous a jamais rendu l' argent malgré une promesse. Cet argent devait aider à l'achat du nouveau véhicule. Le maire n'est pas au courant, nous aimerions être conseillés. Petite association de pompiers volontaires nous n'avons pas beaucoup de moyens. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **03/06/2014 à 19:21**

Bonjour, une carte grise est uniquement un titre de circulation. La facture d'achat est le titre de propriété, cordialement